Avis aux organisations participantes et aux membres

Le 16 mars 2011 2011-022

AVIS DE MODIFICATION DES DROITS DE NÉGOCIATION SUR ACTIONS

Groupe TMX inc. est heureux d'annoncer les modifications apportées au barème des droits de négociation sur actions qui entreront en vigueur le 1er avril 2011, sujet à l'obtention des approbations réglementaires.

Ces modifications donnent suite aux commentaires reçus des participants au marché lors d'une consultation et offrent des économies aux utilisateurs qui négocient des actions dont le cours est inférieur à 1 $ (« titres à faible cours »). Avec ces changements, TMX offre les plus bas frais sur les titres à faible cours dans le marché canadien, représentant jusqu'à 50 % d'économies des frais imputés aux courtiers actifs.

Titres à faible cours

Le droit par action pour diminuer la liquidité (« négociation active ») sur les transactions sur le marché continu après ouverture des marchés à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à la Bourse de croissance TSX (« TSXV ») pour les titres à faibles cours sera réduit de 0,0003 $ à 0,0002 $. Le rabais par action pour la négociation passive pour ce même groupe restera de 0,0001 $. Avec ces changements, la taxe nette, ou l'écart entre les négociations actives/passives, sera réduit de 0,0002 $ à 0,0001 $.

Programme de récompenses sur les titres à faible cours pour les clients de TMX

L'actuel programme de récompenses pour les clients de TMX est élargi pour inclure un niveau de primes réduites pour les transactions sur titres à faibles cours. Ces économies de coûts supplémentaires sont conçues pour récompenser ceux qui continuent à reconnaître les avantages de la négociation à la TSX/TSXV et qui contribuent à la liquidité de ces titres.

Une organisation participante/membre est admissible au niveau de primes si son volume mensuel de transactions sur titres à faible cours est supérieur à 20 millions d'actions ou supérieur à son volume mensuel moyen de titres à faible cours transigés au 4e trimestre de 2010. La prime unitaire de 0,00015 $ sera appliquée aux transactions excédentaires par rapport au volume mensuel moyen du Q4 2010.

Par exemple, au 4e trimestre de 2010, le volume moyen mensuel de transactions LOLC à faible cours est de 200 millions d'actions, dont 120 millions sont actives. En avril 2011, le volume mensuel de transactions LOLC à faible cours de ce participant est de 220 millions d'actions, dont 130 millions sont actives. Le participant serait admissible pour le niveau de récompenses en avril 2011 et la prime de 0,00015 $ serait appliquée à 10 millions d'actions. Le participant serait admissible à nouveau en mai seulement si son volume mensuel de transactions LOLC à faible cours continue à être de 220 millions d'actions ou plus.

Toutes les organisations participantes/membres peuvent bénéficier du niveau de primes et TMX

appliquera automatiquement ces économies à la facture mensuelle des participants/membres admissibles.

Mainteneurs de marchés – Titres à faible cours

Un changement aux taux des mainteneurs de marché sur les titres à faibles cours est également en cours pour harmoniser ces taux avec les nouveaux droits sur les titres à faible cours pour le marché continu après l'ouverture. Les droits sur la négociation active et le rabais pour la négociation passive seront tous deux réduits de 0,0003 $ à 0,00015 $.

Afin de continuer à reconnaître la contribution des mainteneurs de marchés à la négociation de ces titres, des incitatifs supplémentaires pour le maintien du marché sur les titres à faible cours sont à l'étude et seront annoncés dans un proche avenir après de nouvelles consultations avec les participants au marché.

Veuillez consulter le barème des droits de négociation sur actions ci-joint qui reflète tous les changements entrant en vigueur le 1er avril 2011. Veuillez communiquer avec votre gestionnaire de compte TMX pour toute question.

Jeff Foster (416) 947-4229
Monika Marcziova (416) 947-4534
Olga Trofimova (416) 947-4355

À propos de Groupe TMX (TSX-X)

Les filiales clés de Groupe TMX exploitent des marchés au comptant et dérivés pour diverses catégories d'actifs dont les actions, les titres à revenu fixe et les produits de l'énergie. La Bourse de Toronto, la Bourse de croissance TSX, la Bourse de Montréal, la Natural Gas Exchange, la Boston Options Exchange (BOX), Shorcan, Equicom et d'autres sociétés de Groupe TMX offrent des espaces de négociation, des services de compensation, des produits de données et d'autres services à la communauté financière mondiale. Groupe TMX a son siège social à Toronto et des bureaux à Montréal, à Calgary et à Vancouver. Pour plus de renseignements sur Groupe TMX, visitez notre site Web au www.tmx.com

Une version anglaise de cet avis est disponible sur notre site Web à l'adresse www.tmx.com. An English version of this notice is available on our web site at www.tmx.com.

Barème de droits de négociation sur les actions
En vigueur le 1er avril 2011

Droits d'installation ponctuels pour les nouvelles organisations participantes et les membres

Bourse de Toronto	Droits
Droit d'admission :	5 000 $
Droit d'inscription (demandeur négociant) :	60 000 $ 45 000 $ du droit d'inscription seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année
Droit d'inscription (demandeur non-négociant) :	15 000 $ 45 000 $ seront appliqués comme frais de mise à jour du droit d'inscription avec l'activation d'un numéro de négociation d'OP 45 000 $ du droit d'inscription seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année

Bourse de croissance TSX	Droits
Droit d'admission :	1 000 $
Droit d'inscription (demandeur négociant) :	30 000 $ 22 500 $ seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année
Droit d'inscription (demandeur non-négociant) :	7 500 $ plus TPS 22 500 $ seront appliqués comme frais de mise à jour du droit d'inscription avec l'activation d'un numéro de négociation d'OP 22 500 $ du droit d'inscription seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année

Droits de négociation (en fonction du volume, sauf si stipulé autrement)

Bourse de Toronto	Droits
Droit de base :	1 500 $ par mois par organisation participante
Transactions d'ouverture :	0,0030 $ / action / côté jusqu'à un maximum de 30,00 $ par côté Les frais d'ouverture mensuels sont plafonnés à 100 000 $ par organisation
Transactions à exécution garantie (TEG) :	0,003 $ / action / côté jusqu'à un maximum de 90,00 $ par côté
Clôture de marché (CDM) :	0,003 $ / action / côté jusqu'à un maximum de 30,00 $ par côté
Séance étendue :	0,001 $ / action / côté

Mainteneurs de marché : S'applique aux titres dont ils ont la charge

Titres à cours élevés	Droit de 0,0033 $ par action active Crédit de 0,0033 $ par action passive
Titres à faibles cours	Droit de 0,00015 $ par action active Crédit de 0,00015 $ par action passive Aucun droit pour les transactions d'ouverture Les transactions de CDM et de séances étendues sont facturées au tarif normal Les crédits nets des mainteneurs de marché seront appliqués en compensation des autres frais de négociation de la firme et tout crédit résiduel sera remboursé à la firme Les droits nets des mainteneurs de marché selon le barème actif/passif seront plafonnés à 0,00 $ par symbole, jusqu'à un maximum de 20 000 $ par symbole Les mainteneurs de marché des FNB recevront un crédit supplémentaire de 0,001 $ par action passive pour aider à contrebalancer les frais de négociation encourus pour les activités proactives de couverture des FNB

Conditions spéciales de règlement : 0,001 $ / action / côté jusqu'à un maximum de 100,00$ par côté

Les valeurs mobilières ci-dessous sont exclues du calcul des frais du marché en continu après ouverture et sont facturées comme suit :

Droits/Bons de souscription : Côté actif – 1/40^{e} de 1 % de la valeur de la transaction – maximum de 50 $ / transaction, droit minimum 0,50 $ / transaction
Côté passif – Aucun frais
Transactions croisées intentionnelles et transactions d'ouverture – 1/80^{e} de 1 % de la valeur / côté jusqu'à un maximum de 50 $ / transaction

Billets/Débentures : 0,10 $ par 1 000 $ de valeur / côté

Titres convertibles : Chaque transaction (incluant les transactions croisées intentionnelles) est facturée à un tarif fixe de 2,00 $ / côté

Bourse de croissance TSX	**Droit**
Droit de base :	750 $ par mois par membre
Transactions d'ouverture :	0,0012 $ / action / côté jusqu'à un maximum de 60,00 $ par côté Les frais d'ouverture mensuels sont plafonnés à 55 000 $ par organisation

Bourse de Toronto et Bourse de croissance TSX — Droits du marché continu après l'ouverture

Barème des titres à faible cours :
Transactions sur le marché continu après l'ouverture pour tous les titres de la TSX/TSXV dont le cours de négociation est inférieur à 1 $:

Droits pour demander de la liquidité	Droit / Action
Niveau de base	0,0002 $
Niveau de primes	0,00015 $

Crédit pour fournir de la liquidité [8]	Crédit / Action
Niveau de base	0,0001 $

[1] Le programme de récompenses TMX pour les clients de ce niveau s'applique lorsque tous les critères d'admissibilité du programme de récompenses sont remplis :
- Le volume mensuel de transactions sur le marché continu après ouverture des marchés pour les titres à faible cours est plus de 20 millions d'actions ou plus que le volume moyen mensuel de transactions sur le marché continu après ouverture des marchés au cours du 4^{e} trimestre 2010.
- Le niveau de primes sera appliqué aux transactions excédentaires par rapport au volume mensuel moyen du Q4 2010.
- Veuillez vous référer à l'avis aux organisations participantes et aux membres #201-022 pour un exemple de l'application du niveau de prime.

Droit de 0,0003 $ par action active[1]
Crédit de 0,0001 $ par action passive[1]

[1] Applicable seulement aux actions normales actives et passives du **marché continu après l'ouverture**.

Barème des titres à cours élevé :
Transactions sur le marché continu après l'ouverture pour tous les titres de la TSX/TSXV dont le cours de négociation est égal ou supérieur à 1 $:

Droits pour demander de la liquidité [6]	Droit / Action
Volume mensuel actif : X ≤ 125 M d'actions [7]	0,0037 $
Volume mensuel actif : 125 M < X ≤ 250 M d'actions	0,0035 $
Volume mensuel actif : X >250 M d'actions	0,0033 $

[6] S'applique uniquement aux actions actives.
[7] Les seuils de volume sont calculés sur le volume d'activité facturé pour des transactions sur le marché continu après l'ouverture.
Le taux pour la catégorie de clients admissibles à une récompense de TMX ne s'applique que quand les critères d'admissibilité du programme de récompenses sont satisfaits

Crédit pour fournir de la liquidité [8]	Crédit / Action
Volume mensuel passif : X ≤ 125 M d'actions [9]	0,0029 $
Volume mensuel passif : 125 M < X ≤ 250 M d'actions	0,0030 $
Volume mensuel passif : X> 250 M d'actions	0,0031 $

[8] S'applique uniquement aux actions passives.
[9] Les seuils de volume sont calculés sur le volume d'activité facturé pour des transactions sur le marché continu après l'ouverture.
Le taux pour la catégorie de clients admissibles à une récompense de TMX ne s'applique que quand les critères d'admissibilité du programme de récompenses sont satisfaits

Critères d'admissibilité au programme de récompenses des clients de TMX

- Au moins 80 % de tous les volumes exécutés sur l'ensemble des marchés boursiers au Canada doivent l'être sur TMX.
- L'admissibilité à cette catégorie de récompenses est basée sur le fait que les seuils de négociations ont été atteints au cours de la période des six mois précédents. L'escompte de taux pour la catégorie des récompenses de clients sera calculé et cumulé mensuellement et payé à l'origine au terme des six premiers mois, et par la suite sera versé mensuellement,sous réserve du maintien de l'admissibilité.

- Les ordres Jitney ne sont pas facturés selon le volume des transactions sur le marché continu après l'ouverture. Ils sont facturés selon les droits de base.
- Lorsque la liquidité est fournie par la portion non divulguée d'un ordre iceberg durant le marché continu après l'ouverture, le crédit est plafonné à 0,0002 $ par action pour les titres dont le cours par action est de 1 $ ou plus et plafonné à 0,000 $ pour les titres dont le cours par action est inférieur à 1 $ pour le volume non divulgué.
- Le volume non divulgué d'un ordre iceberg et le volume d'un ordre Jitney ne sont pas inclus dans le calcul des seuils de volume pour les négociations sur le marché en continu après l'ouverture.
- À l'échelle de l'organisation, tout crédit net du marché en continu après l'ouverture sera premièrement appliqué en compensation des autres frais de négociation de la firme. Tout crédit net restant sera versé à l'organisation.

Plateforme d'impression croisée :	**GRATUITE** Les transactions croisées involontaires sont facturées selon les droits du marché en continu après l'ouverture
Opérations croisées hors circuits :	**GRATUITES** Opération de base, CMPV, opération conditionnelle, opération de séance boursière spéciale, opération interne croisée

NEX	**Droits**
Transactions	0,0005 $ / action / côté 3,00 $ par côté minimum / 50,00 $ par côté maximum

Programme d'inscription incitatif de la Bourse de croissance TSX

Pour les précisions concernant le Programme d'inscription incitatif de la Bourse de croissance TSX, veuillez vous référer à l'Avis aux organisations participantes et aux membres #2008-011

Programme Fournisseur de liquidité électronique (FLE) de la Bourse de Toronto

Négociations de marché en continu post-ouverture pour tous les titres de la TSX spécifiés par la TSX pour les FLE pré-approuvés qui se qualifient dont le prix de négociation par action est égal ou supérieur à 1 $:

Droit de 0,0033 $ par titre actif[2]
Crédit de de 0,0032 par titre passif[2]

[2] S'applique uniquement aux actions ordinaires **négociées continuellement**. Les seuils de volume sont calculés sur le volume d'activité généré par le FLE pour des transactions sur le marché en continu post-ouverture.

Chaque FLE individuel dans une organisation participante, ou son client pour l'accès direct au système de négociation, doit être pré-qualifié par Groupe TMX sur la base de son expérience établie en matière de négociations électroniques à haute fréquence. Lorsqu'il est pré-qualifié, chaque client d'accès direct au système de négociation des organisations participantes qui entreprend des négociations ou les courtiers des organisations participantes peuvent se voir attribuer une identité unique de négociant admissible aux FLE. Les droits FLE ci-haut s'appliqueront individuellement à chaque FLE pré-qualifié ayant négocié passivement des titres admissibles aux FLE dans une proportion d'au moins 65 % avec une moyenne quotidienne minimale de 500 000 actions passives provenant de 25 titres admissibles aux FLE ou plus par mois. La participation au programme FLE est assujettie à une entente avec les abonnés.

Autres frais

Produit	TSX	TSXV	TSX et TSXV
Connectivité (LANX)			Aucun frais[10]
Nouvelle certification STAMP / FIX			3 000 $
Installation – sessions groupées			500 $ par groupe
Transmission de données (TBF / CBF) :			
Organisation participante/Membre[10]	9 000 $ par mois	6 000 $ par mois	12 500 $ par mois
Fournisseur[11]	10 000 $ par mois	6 500 $ par mois	14 500 $ par mois
Données additionnelles			600 $ par port
Droits de base pour les tests de fin de semaine			2 500 $ par test
PET uniquement			2 000 $ par mois

[10] Le fournisseur et l'organisation participante devront payer les droits de l'entreprise de télécommunications.
[11] Pour une installation standard comprenant deux ports, limite de 2 connections par port

Tous les montants sont en dollars canadiens et assujettis aux taxes en vigueur